

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°771 - ÉDITION DU 29 MAI 2026



COMMISSIONS

- Fair-play
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - Section Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- Chargé des affaires courantes
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 20 MAI 2026

Présents : Mme ESCROIGNARD, M. FOURMAN, M. DIAZ (représentant du Comité)

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusés : M. COKGUL, M. BARBERON

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

MENUCOURT A.S.

Votre courriel du 11 et 19 mai 2026

U16 D4 POULE A

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :

- Match du 22/03/2026 & Match du 29/03/2026

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :

- Match du 10/05/2026 & Match du 17/05/2026

U18 D2 POULE B

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

> Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :





- Match du 16/11/2025 & Match du 23/11/2025
- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 10/05/2026 & Match du 17/05/2026

U16 D3 POULE B

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 10/05/2026 & Match du 17/05/2026

U14 D3 POULE B

Pris note de votre demande de 2 points de bonus venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à 2 matchs de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

- > Après vérification la commission la commission vous accord 2 points de BONUS pour les rencontres :
- Match du 09/05/2026 & Match du 16 /05/2026

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire hors action de jeu , lors du match N° 53522174 du 19/4/2026

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Propos intimidants envers un joueur pendant la rencontre , lors du match N° 53522186 du 10/5/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Propos excessifs ou déplacés envers un officiel pendant la rencontre , lors du match N° 53526464 du 10/5/2026

ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 15 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Pour avoir tenu des propos à caractère raciste à l'encontre d'un éducateur officiel au cours de la rencontre, lors du match N° 54456037 du 28/3/2026

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur hors action de jeu , lors du match N° 53524997 du 19/4/2026

BEZONS SPORTING CLUB

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2026 pour le motif : Acte de brutalité propos injurieux et menaces de mort envers un officiel , lors du match N° 53534596 du 28/3/2026

BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 21/04/2026 au 12/05/2026 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 20/04/2026 au 11/05/2026.





L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2026 pour le motif : Acte de brutalité ou coups envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53523111 du 3/5/2026

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2026 pour le motif : Acte de brutalité ou coups envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53523111 du 3/5/2026

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 4/5/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53520774 du 28/3/2026

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Propos blessants à l'encontre d'un officiel, lors du match N° 53526978 du 12/4/2026

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2026 pour le motif : Propos injurieux et déplacés envers un officiel, lors du match N° 54551994 du 19/4/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2026 pour le motif : Répétition de propos déplacés envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54551994 du 19/4/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Propos excessifs et déplacés envers un officier pendant la rencontre, lors du match N° 54551994 du 19/4/2026

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53572202 du 9/5/2026

DEUIL ENGHEN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53526456 du 19/4/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel, lors du match N° 53567506 du 19/4/2026

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers un adversaire hors action de jeu, lors du match N° 53524972 du 26/4/2026

ECOUEEN F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur hors action de jeu, lors du match N° 53522189 du 10/5/2026

ENT. BEAUMONT MOURS



L'équipe U15 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54606530 du 9/5/2026

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Propos blessants envers un officiel en dehors de la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522445 du 19/4/2026

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Propos blessants envers un officiel en dehors de la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522445 du 19/4/2026

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Tentative de brutalité sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53522445 du 19/4/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551993 du 19/4/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : faute grossière, lors du match N° 53567509 du 19/4/2026

ERMONT AM. S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53526464 du 10/5/2026

FONTENAY EN PARISIS FC

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53567506 du 19/4/2026

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53522578 du 19/4/2026

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2026 pour le motif : Bousculade volontaire sur joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53522173 du 12/4/2026

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2026 pour le motif : Tentative d'acte de brutalité sur joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53522173 du 12/4/2026

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 53522578 du 19/4/2026

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Bousculade volontaire envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53522189 du 10/5/2026

GONESSE R.C.



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526578 du 12/4/2026

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/4/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53526581 du 12/4/2026

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Propos grossiers sur officiel, lors du match N° 53522574 du 19/4/2026

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27/4/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522696 du 22/3/2026

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53520967 du 9/5/2026

MONTMORENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20/4/2026 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522560 du 15/3/2026

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526304 du 9/5/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526995 du 10/5/2026

OSNY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/4/2026 pour le motif : Bousculade volontaire sur joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53522173 du 12/4/2026

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule B est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2026 pour le motif : Comportements déplacés envers un officiel , lors du match N° 54455873 du 14/3/2026

L'équipe U14 évoluant en D5 Poule B est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2026 pour le motif : Comportements déplacés avant et en dehors de la rencontre envers un officiel , lors du match N° 54455873 du 14/3/2026

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54135106 du 19/4/2026

**RACING CLUB D'ARGENTEUIL**

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53520873 du 9/5/2026

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 28/4/2026 pour le motif : Acte de brutalité volontaire répété commis par un officiel de match à l'encontre d'un joueur, lors du match N° 54556184 du 12/4/2026

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 5/5/2026 pour le motif : Acte de brutalité ou coups envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 53523111 du 3/5/2026

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Fraude sur identité, lors du match N° 53558162 du 19/4/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Fraude sur identité, lors du match N° 53558162 du 19/4/2026

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Fraude sur identité, lors du match N° 53558162 du 19/4/2026

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Bousculade volontaire envers joueurs pendant la rencontre, lors du match N° 53520873 du 9/5/2026

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53520587 du 9/5/2026

SEM NOME FC

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53535144 du 19/4/2026

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522458 du 10/5/2026

ST LEU 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53526985 du 19/4/2026

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21/4/2026 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54552001 du 29/3/2026



L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur en dehors de la rencontre , lors du match N° 53522723 du 10/5/2026

UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 12/5/2026 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53534908 du 9/5/2026

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- 04 juin 2026





CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 21 MAI 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
ECOUEEN F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	4	0	4
ST BRICE F.C.	4	0	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	9	2	7
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	10	0	10
GONESSE R.C.	10	0	10
OSNY F.C.	11	0	11
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	15	0	15
ST LEU 95 F.C.	22	0	22

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	F	F	F
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	6	- 6
ST BRICE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	4	0	4
ERMONT AM. S.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	5	0	5
OSNY F.C.	6	0	6
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
DEUIL ENGHEN F.C.	9	0	9
CORMEILLAIS A.C.S.	20	0	20
ARGENTEUIL F.C.	22	0	22

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	5	0	5
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	6	0	6
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	8	0	8
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10
GONESSE R.C.	13	0	13

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
VIARMES ASNIERES OL.	8	0	8
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	9	0	9
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	14	0	14
MAGNY EN VEXIN F.C.	14	0	14
BOUFFEMONT A.C.F.	29	0	29



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026



Au 21 MAI 2026

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	1	0	1
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	0	1
DEUIL ENGHIEU F.C.	2	0	2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	3	0	3
ADAMOIS O.	3	0	3
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
BEAUCHAMP A.S.	6	0	6
DOMONT F.C.	12	0	12
AUVERS ENNERY F.C.	22	0	22
ST PRIX E.S.	36	0	36

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	2	-
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
MONTSOULT BAILLET US	2	0	2
FOSSÉS F. U.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	4	0	4
ST LEU 95 F.C.	6	0	6
S. F. C. CHAMPAGNE 95	10	0	10
MONTMORENCY F.C.	15	0	15
A. S. ERAGNY F. C.	16	0	16
CORMEILLAIS A.C.S.	41	0	41

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
ST BRICE F.C.	F	F	F
DOMONT F.C.	0	0	-
PONTOISIENNE J.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	2	0	2
MENUCOURT A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	3	0	3
MONTSOULT BAILLET US	4	0	4
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7
FOSSÉS F. U.	10	0	10

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F
ERMONT AM. S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	2	0	2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	2	0	2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	9	0	9
FRETTOISE E.S.	10	0	10
AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE	15	0	15
GARGES LES GONESSE F.C.M.	25	0	25

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	2	- 2
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE	8	8	-
ARNOUVILLE F. A.S.	1	0	1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	2	0	2
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	0	4
EZANVILLE ECOUEN U.S.	4	0	4
ST PRIX E.S.	5	0	5
MONTMORENCY F.C.	7	0	7

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / D	MALUS	BONUS	TOTAL
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
VEXIN A.S.	0	0	-
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
A. S. C. AVICENNE	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	6	0	6
PRESLES FC	7	0	7
A. S. ERAGNY F. C.	9	0	9
DOMONT F.C.	10	0	10
ROISSY EN FRANCE U.S.	27	0	27



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 21 MAI 2026



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
CORMEILLAIS A.C.S.	6	0	6
OSNY F.C.	7	0	7
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	8	0	8
ECOUEU F.C.	9	0	9
GARGES LES GONESSE F.C.M.	11	0	11
GOUSSAINVILLE F.C.	11	0	11
ARGENTEUIL F.C.	25	0	25
ST BRICE F.C.	25	0	25
FRANCONVILLE F.C.	36	0	36

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
ADAMOIS O.	0	0	0
PIERRELAIE FOOTBALL CLUB	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
BEAUCHAMP A.S.	3	0	3
GROSLAY F.C.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	10	0	10
BEZONS U. SECTION OM.	16	0	16
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	16	0	16

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
MENUCOURT A.S.	0	6	-6
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
FOSSÉS F. U.	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	19	0	19

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
EZANVILLE ECOUEU U.S.	F	F	F
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	4	-4
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
FRETTOISE E.S.	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	5	0	5
OSNY F.C.	6	0	6

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
PONTOISIENNE J.S.	F	F	F
SURVILLIERS AVENIR	F	F	F
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	F	F	F
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
S. F. C. CHAMPAGNE 95	3	0	3
DEUIL ENGHIEU F.C.	9	0	9

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	-	0	0
VEXIN A.S.	-	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	0	0
BEAUCHAMP A.S.	-	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	-	0	0
MAGNY EN VEXIN F.C.	-	0	0
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	-	0	0
AUVERS ENNERY F.C.	4	0	4



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
Au 21 MAI 2026



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	3	0	3
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ST BRICE F.C.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
CORMEILLAIS A.C.S.	4	0	4
GARGES LES GONESSE F.C.M.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	5	0	5
ECOUEEN F.C.	11	0	11
ST OUEN L'AUMONE A.S.	24	0	24

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ECOUEEN F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ADAMOIS O.	1	0	1
BEAUCHAMP A.S.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
ROISSY EN FRANCE U.S.	17	2	15
ST LEU 95 F.C.	17	0	17
MARLY LA VILLE E.S.	42	4	38

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	0	4	-4
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
OSNY F.C.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
ST PRIX E.S.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	7	0	7
PERSAN US 03	8	0	8
CORMEILLAIS A.C.S.	10	0	10
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	14	0	14
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	22	0	22
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	23	0	23
S. F. C. CHAMPAGNE 95	37	0	37

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	2	-2
ECOUEEN F.C.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	3	0	3
GONESSE R.C.	5	0	5
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	7	2	5
GROSLAY F.C.	6	0	6
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	0	6
SARCELLES A.A.S.	7	0	7

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
MENUCOURT A.S.	0	6	-6
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
VEXIN A.S.	2	0	2
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	3	0	3
DEUIL ENGHEN F.C.	4	0	4
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	8	0	8
ROISSY EN FRANCE U.S.	15	4	11
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	20	0	20
FRETTOISE E.S.	31	0	31

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
FOSSES F. U.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	5	0	5
PONTOISIENNE J.S.	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	7	0	7
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	0	7



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U18 / U16 / U15
SAISON 2025/2026
 Au 21 MAI 2026



U16 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE	0	6	- 6
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
PARMAIN A.C.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	2	0	2
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5	0	5
U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	4	0	4
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	7	0	7
BEZONS U. SECTION OM.	10	0	10

U15 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUNNOISE et DEUILLOISE	0	2	- 2
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	2	0	2
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	5	0	5
SURVILLIERS AVENIR	29	0	29

U15 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
OSNY F.C.	3	0	3
ERMONT AM. S.	6	0	6
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7
PONTOISIENNE J.S.	10	0	10

Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif

<i>De 20 à 29 points de MALUS</i>	-1
<i>De 30 à 39 points de MALUS</i>	-2
<i>De 40 à 49 points de MALUS</i>	-3
<i>De 50 à 59 points de MALUS</i>	-5
<i>De 60 à 69 points de MALUS</i>	-7
<i>De 70 à 79 points de MALUS</i>	-10
<i>80 points de MALUS et plus</i>	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2025/2026

Au 21 MAI 2026



EKINSPORT



U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	2	0	2
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
GONESSE R.C.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	9	0	9
SARCELLES A.A.S.	11	0	11
CERGY PONTOISE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
ECOUEEN F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	8	0	8
PERSAN US 03	10	0	10
ST BRICE F.C.	12	0	12

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	2	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	0	5
VAUREAL F. C. M.	5	0	5
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	6	0	6
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	15	0	15

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	F	F	F
ST PRIX E.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1
FOSSES F. U.	1	0	1
ROISSY EN FRANCE U.S.	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	3	0	3
ENT. BEAUMONT MOURS	3	0	3
CORMEILLAIS A.C.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	8	- 8
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	1	0	1
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
PONTOISIENNE J.S.	6	0	6
ST OUEN L'AUMONE A.S.	11	0	11

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
PERSAN US 03	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	2	0	2
ST LEU 95 F.C.	2	0	2
MONTMORENCY F.C.	20	0	20
BEZONS U. SECTION OM.	20	0	20

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
CORMEILLAIS A.C.S.	3	0	3
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	7	0	7

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U14

SAISON 2025/2026

Au 21 MAI 2026



EKINSPORT



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	2	2
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
MARLY LA VILLE E.S.	3	0	3
COURDIMANCHE A.S.	4	0	4
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
A. S. ERAGNY F. C.	9	0	9

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	2	2
SURVILLIERS AVENIR	3	0	3
ERMONT AM. S.	3	0	3
ARNOUVILLE F. A.S.	15	0	15

U14 DEPARTEMENTAL 5 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	2	- 2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
FOSSÉS F. U.	0	0	-
VEMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3

U14 DEPARTEMENTAL 5 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
FRETTOISE E.S.	F	F	F
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4
PIERRELAZE FOOTBALL CLUB	28	0	28

U14 DEPARTEMENTAL 5 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VALLÉE DU SAUSSER E.S.	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	2	-2
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ECOUEEN F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	0

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 5 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	1	0	1
DOMONT F.C.	1	0	1
PONTOISIENNE J.S.	1	0	1



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 21 MAI 2026



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	F	F	F
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	2	- 2
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MACCABI SARCELLES	0	0	-
MENUCOURT A.S.	1	0	1
ADAMOIS O.	1	0	1
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3
A.S. PORTUGAISE DE CERGY PONTOISE	6	0	6
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	10	0	10
A. S. ERAGNY F. C.	11	0	11
FRANCONVILLE F.C.	12	0	12

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	6	- 6
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	4	- 4
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	1	0	1
ST PRIX E.S.	3	0	3
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	4	0	4

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
ERMONT AM. S.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	2	0	2
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	3	0	3
A. S. ERAGNY F. C.	6	0	6
OSNY F.C.	7	0	7

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	1	0	1
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
AUVERS ENNERY F.C.	7	0	7
DEUIL ENGHEN F.C.	8	0	8

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	1	0	1
ECOUEEN F.C.	1	0	1
FOSSES F. U.	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
ST PRIX E.S.	4	0	4
GONESSE R.C.	4	0	4
GROSLAY F.C.	5	0	5
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES CDM / ANCIENS / FUTSAL SAISON 2025/2026

Au 21 MAI 2026



EKINSport



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	1	0	1
COMBO FUTSAL	1	0	1
ATTAINVILLE FUTSAL C.	3	0	3
MY SARCELLES FUTSAL	5	0	5
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	9	0	9
BEZONS FUTSAL CLUB	16	0	16
MONTIGNY LVDB	23	0	23
BEZONS SPORTING CLUB	28	0	28

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHIEU F.C.	F	F	F
MONTMORENCY FUTSAL	F	F	F
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0	0	-
A. S. C. AVICENNE	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	1	0	1
GOUSSAINVILLE F.C.	1	0	1

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
SEM NOME FC	1	0	1
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL	1	0	1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
PARMAIN FUTSAL A.S.	2	0	2
FUTSAL CLUB VLB	2	0	2
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL ARGENTEUIL	4	0	4
MONTIGNY LVDB	4	0	4

FUTSAL DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOT INDOOR LOISIR	F	F	F
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
AJ ENGHIEUNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	3	0	3
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	7	0	7
VEMARS ST WITZ F.C.	10	0	10

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 26 MAI 2026

Présents : Mme Sylvestre- M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Art. 10.3 du RS du DVOF





Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle.

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations, pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2026/2027 vous permet de nous faire part de vos desiderata

COURRIERS CLUBS

LE PECQ

Courrier du 19/05/2026

La Commission accuse réception de votre requête et la transmet au Comité Directeur pour étudier la faisabilité de vos propositions. Nous ne manquerons de vous communiquer la réponse dès qu'elle sera connue.

JOUY LE MOUTIER

Courrier du 22/05/2026

La commission prend note de votre demande et vous informe que les clubs devront confirmer l'engagement de leurs équipes dans la dernière division de chaque catégorie au plus tard le 31/08/2026.

2eme APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

SENIORS D4 Poule C

Match n° 54557673

Montmorency FC / Neuville sur Oise du 17/05/2026

U16 D2 Poule A

Match n° 53522728

ST Leu FC / Deuil Enghien FC 17/05/2026

U16 D4

U14 D5 Poule B

Match n° 54455895

Sarcelles AAS /Gonesse RC 16/05/2026

U14 D5 Poule C

Match n° 53715623

Groslay FC /Champagne 95 SFC 16/05/2026

U14 D2 Poule B

Match n° 53520881

Bezons USO/St Ouen L'Aumône AS 16/05/2026





1er FORFAIT AVEC AMENDE

MONTMAGNY

U18 D3 Poule A

Match n° 54792535

ACADEMIE FOOT CL 21 / MONTMAGNY FC 21 du 17/05/2026

ACADEMIE FOOT CL 21 5 buts 3 pts

MONTMAGNY FC 21 0 but -1 pt

Amende MONTMAGNY 30€

3eme FORFAIT AVEC AMENDE

AUVERS ENNERY FC

U16 D4 Poule Unique

Match n° 54849472

ARNOUVILLE FAS / AUVERS ENNERY FC du 17/05/2026

ARNOUVILLE FAS 5 buts 3 pts

AUVERS ENNERY FC 0 but -1 pt

Amende AUVERS ENNERY FC 45€

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule A

Match n° 53522943

CERGY PONTOISE FC / MONTMORENCY FC du 08/02/2026

CERGY PONTOISE FC 0 buts -1 pt

MONTMORENCY FC 0 but -1 pt

Amende MONTMORENCY FC TRIPLE 45*3 135€

Amende CERGY PONTOISE FC TRIPLE 30*3 90€

Suite rapport arbitre pour non-déplacement des deux équipes

FORFAITS GENERAL

AUVERS ENNERY FC

U16 D4 Poule Unique

MONTMORENCY FC

U16 D3 Poule A

Secrétaire de Séance
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 26 mai 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

Résultats Plays-off seniors F à 8, demie finale du 22/05/2026 à 20h30

Match 1	CHAMPAGNE SFC 95 1	4	2	BELLOY-ST MARTIN ASC 1
Match 2	BEAUCHAMP AS 1	9	3	Ent VAFF-GROSLAY 2

Qualifié pour la finale le 06 juin 2026 : CHAMPAGNE SFC 95 1 contre BEAUCHAMP AS 1

Perdant match 1 et match 2 s'affrontent pour les troisièmes et quatrièmes places le 05 juin 2026

le 29 mai 2026	Match 3	AUVERS-ENNERY FC 1			Ent BEAUMONT-MOURS 1
le 22 mai 2026	Match 4	GAFEPB 1	3	2	FOSSES FU 1





Matches du 05/06/2026 à 20h30

Match 1	BELLOY-ST MARTIN ASC 1			Ent VAFF-GROSLAY 2
Match 2	gagnant match3			GAFEPB 1
Match 3	FOSSSES FU 1			perdant match 4

Classé 9ième : CHAUMONTEL-LUZARCHES AS

COURRIERS DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC 1

Senior F poule A

Mail du 14/05/26

Match reporté le 29/05/26 contre Ent BEAUMONT-MOURS,

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES

29/05/26

AUVERS ENNERY FC 1

Senior F poule A

Match inversé sur les installations de Ent BEAUMONT-MOURS

Match de classement 55645600 du 22/05/26 contre Ent BEAUMONT-MOURS

Match reporté le 29/05/2026 à 20h30

Accord des clubs

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

FORFAITS AVISES

ECOJEN FC 1

U18F poule A

Mail du 22/05/26

Journée 5, Match 55389251 du 30/05/2026 se déplace à FOSSSES FU 1

Forfait avisé

Motif : manque d'effectif

1^{er} forfait

ST PRIX ES 1

U18F poule A

Mail du 22/05/26

Journée 2, Match 55389244 du 14/03/2026 reporté le 23/05/26 se déplace à ADAMOIS OL 1

Forfait avisé





Motif : manque d'effectif
1^{er} Forfait

FORFAITS





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 26 MAI 2026

Présents :

M Doucara – M Le Nagard – M Lomba – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusées : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 19 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur match n° 55360569 & 55360614 - critérium U10 série 2 poules C & D à MONTMAGNY FC 21 & 22 du 23/05/26

ADAMOIS OL : Mail du 20 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à MONTSOULT BAILLET US du 23/05/26.

BEAUCHAMP AS : Mail du 19 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55648841 - critérium U13 série 2 poule B vs AUVERS ENNERY FC 2 du 23/05/26

BOUFFEMONT ACF : Mail du 22 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement.

BRUYERES BERNE USM : Mail du 22 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644124 - critérium U13 série 1 poule A vs MERY MERIEL FC 1 du 23/05/26

CHAMPAGNE SFC : Mail du 22 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 55378971 - critérium U11 série 2 poule B vs EAUBONNE CSM 2 du 23/05/26

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 19 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26 ni même de vous déplacer.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 21 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55649525 & 55649591- critérium U13 série 2 poules C & D à PUISEUX LOUVRES FC du 23/05/26



**ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 21 05 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 55360447 & 55360492- critérium U10 série 2 poules A & B à ERMONT ACF du 23/05/26

ENTENTE SSG : Mail du 23 05 26

Pris note du déplacement de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau à ERMONT AMS le 23/05/26. La commission regrette l'absence du club recevant et surtout de ne pas avoir prévenu.

ERMONT ACF : Mail du 21 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55648974 & 55649040- critérium U13 série 2 poules C & D à VILLIERS FC 2 & 3 du 23/05/26

EZANVILLE US : Mail du 20 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à BOUFFEMONT ACF du 23/05/36

FONTENAY FC : Mail du 21 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND du 13/06/26.

FOSES UF : Mail du 20 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 30/05/26 ni même de vous déplacer. La commission vous confirme que ce plateau était prévu sur le calendrier annuel Foot Animation depuis septembre 2025. Il n'a pas été ajouté dernièrement.

FOSES UF : Mail du 20 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à MARLY ES du 30/05/36

FRANCONVILLE FC : Mail du 21 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND du 13/06/26.

FRANCONVILLE FC : Mail du 21 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 30/05/26.

GROSLAY FC : Mail du 21 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND du 13/06/26.

JOUY FC : Mail du 22 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND du 13/06/26.

HERBLAY ES : Mail du 19 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26 ni même de vous déplacer. La commission regrette d'être prévenue si tardivement alors que ce plateau est prévu au calendrier annuel du Foot Animation depuis septembre 2025.

HERBLAY ES : Mail du 19 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55360445 & 55360490 - critérium U10 série 2 poules A & B vs EAUBONNE CSM et vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55648842 & 55648902 - critérium U13 série 2 poules A & B du 23/05/26 à OSNY FC

MAGNY FC : Mail du 27 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à MENU COURT AS du 30/05/26.

MENU COURT AS : Mail du 22 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644127 - critérium U13 série 1 poule A à COURDIMANCHE AS 1 du 23/05/26



**MENUCOURT AS : Mail du 22 05 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55378806 & 55378972 - critérium U11 série 2 poules A & B vs COURDIMANCHE AS 1 & 2 du 23/05/26

MERY MERIEL FC : Mail du 21 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à SOISY AM FC du 23/05/36

MONTIGNY FC : Mail du 22 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 30/05/26 ni même de vous déplacer.

NEUVILLE AS : Mail du 27 05 26

Pris note du forfait avisé de votre club à la JND du 13/06/26 à GONESSE RC.

PERSAN US : Mail du 25 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 30/05/26 ni même de vous déplacer.

PONTOISIENNE JS : Mail du 21 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur match n° 55360659 & 55360704 - critérium U10 série 2 poules E & F à SOISY AM FC 23 & 24 du 23/05/26

ROISSY US : Mail du 19 05 26

Pris note de votre demande concernant le plateau U9 du 30/05/26. La commission regrette de ne pas avoir été informée de ces faits.

ROISSY US : Mail du 26 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 30/05/26 ni même de vous déplacer.

ST BRICE FC : Mail du 19 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau U6/U7 à DEUIL ENGHIEU FC du 23/05/26.

ST PRIX ES : Mail du 21 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644270 - critérium U13 série 1 poule B vs GROSLAY FC 1 du 23/05/26

THILLAY ESM : Mail du 26 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/36

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 19 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644266 - critérium U13 série 1 poule B à MAGNY FC du 23/05/26

VAUREAL FCM : Mail du 20 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à OSNY FC du 30/05/36

VAUREAL FCM : Mail du 20 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55379546 & 55379591 - critérium 11 série 2 - poules E & F vs ERAGNY FC du 23/05/36

VEXIN AS : Mail du 26 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur match n° 55360567 & 55360612 - critérium U10 série 2 poules C & D à ERMONT AMS 22 & 23 du 23/05/26

VEXIN AS : Mail du 26 05 26

Pris note de l'absence des équipes 2 & 3 du club de GONESSE RC sur match n° 55379544 & 55379589 - critérium U11 série 2 poules E & F du 23/05/26





VIARMES ASNIERES OL : Mail du 19 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau U6/U7 du 23/05/26.

INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**

Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 30 Mai 2026

La phase finale des Challenges U10 & U11 aura lieu Samedi 30 Mai 2026 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC.

Les équipes sont attendues pour **8h30**, munies **d'un jeu de maillots numérotés** ainsi que de leur feuille de présence dûment complétée (si changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 18 Mai 2026.

A l'issue de la journée, les équipes U11G classées 1^{ère} et 2^{ème} ainsi que l'équipe U11F classée 1^{ère} seront qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le 20 Juin 2026 sur les installations du club de TRAPPES (78)

U11 F

POULE A

POULE B

CERGY PONTOISE FC 1	ENTENTE SSG SOISY AM FC 1
ERMONT AMS 1	FRANCONVILLE FC 1
AJED 1	SARCELLES AAS 1
MERY MERIEL FC 1	ST OUEN AS 1

U10

POULE A

POULE B

VILLIERS FC 1	ARGENTEUIL RC 1
SARCELLES AAS 1	MARLY ES 1
ARGENTEUIL FC 1	ERAGNY FC 1
MERY MERIEL FC 1	ERMONT AMS 3

U11

POULE A

POULE B

MONTIGNY FC 1	ERMONT AMS 3
SARCELLES AAS 1	ST OUEN AS 1
VILLIERS FC 1	ARGENTEUIL RC 1
ST BRICE FC 1	PERSAN US 1





JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera le Samedi 13 Juin matin et après-midi sur les installations du club de GONESSE RC

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer rapidement leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS ÔL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		1
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		3
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	6	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	2	
EAUBONNE CSM		4
ECOUEU FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	4	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSSES UF	4	





CLUBS	Same di 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	10	
FRETTOISE ES		2
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC		4
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	4	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC	4	
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		0
OSNY FC	5	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	2	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	2	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC		6
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST OUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		5
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXINAS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	



**1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM****ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U11

BEAUCHAMP AS 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379031 & 55379165 - critérium U11 série 2 Poules C & D vs ADAMOIS OL 1 & 2 du 23/05/26

ST BRICE FC 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379680 & 55379725 - critérium U11 série 2 Poules G & H vs PIERRELAYE FC 1 & 2 du 23/05/26

CRITERIUM U13

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644125 - critérium U13 série 1 Poule A vs SURVILLIERS AVENIR 1 du 23/05/26

CORMEILLAIS ACS 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644126 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTMAGNY FC 1 du 23/05/26

DEUIL ENGHIEU FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A vs SOISY AM FC 1 du 23/05/26

VIARMES ASNIERES OL 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644269 - critérium U13 série 1 Poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 23/05/26

ARGENTEUIL RC 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55648905 & 55648839 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs ENTENTE SSG 2 & 3 du 23/05/26

GARGES FCM 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55648973 & 55649039 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 23/05/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau





Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).

- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

FORFAIT

PIERRELAYE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644272 - critérium U13 3^{ème} Phase - série 1 Poule B le 23/05/26

COSMO TAVERNY : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55648904 - critérium U13 3^{ème} Phase - série 2 Poule A le 23/05/26

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55360443 & 55360488 - critérium U10 - série 2 Poules A & B à ARGENTEUIL RC 22 & 23 le 23/05/26

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55378803 & 55378969 - critérium U11 - série 2 Poules A & B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 23/05/26

EAUBONNE CSM : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644129 - critérium U13 3^{ème} Phase - série 1 Poule A vs ERMONT AMS le 23/05/26

GONESSE RC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur match n° 55379544 & 55379589 - critérium U11 série 2 poules E & F à VEXIN AS du 23/05/26

ADAMOIS OL : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur match n° 55360569 & 55360614 - critérium U10 série 2 poules C & D à MONTMAGNY FC 21 & 22 du 23/05/26

BEAUCHAMP AS : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55648841 - critérium U13 série 2 poule B vs AUVERS ENNERY FC 2 du 23/05/26

BRUYERES BERNE USM : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644124 - critérium U13 série 1 poule A vs MERY MERIEL FC 1 du 23/05/26

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 55378971 - critérium U11 série 2 poule B vs EAUBONNE CSM 2 du 23/05/26

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55648972 & 55649038 - critérium U13 série 2 poules C & D à PUISEUX LOUVRES FC du 23/05/26





ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 55360447 & 55360492- critérium U10 série 2 poules A & B à ERMONT ACF du 23/05/26

ERMONT ACF : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55648974 & 55649040- critérium U13 série 2 poules C & D à VILLIERS FC 2 & 3 du 23/05/26

HERBLAY ES : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55360445 & 55360490 - critérium U10 série 2 poules A & B vs EAUBONNE CSM

HERBLAY ES : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55648842 & 55648908- critérium U13 série 2 poules A & B du 23/05/26 à OSNY FC

MENUCOURT AS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644127 - critérium U13 série 1 poule A à COURDIMANCHE AS 1 du 23/05/26

MENUCOURT AS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55378806 & 55378972 - critérium U11 série 2 poules A & B vs COURDIMANCHE AS 1 & 2 du 23/05/26

PONTOISIENNE JS : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur match n° 55360659 & 55360704 - critérium U10 série 2 poules E & F à SOISY AM FC 23 & 24 du 23/05/26

ST PRIX ES : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644270 - critérium U13 série 1 poule B vs GROSLAY FC 1 du 23/05/26

VALLEE DU SAUSSERON : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644266 - critérium U13 série 1 poule B à MAGNY FC du 23/05/26

VEVIN AS : 2^{ème} forfait avisé de vos équipes 21 & 22 sur match n° 55360567 & 55360612 - critérium U10 série 2 poules C & D à ERMONT AMS 22 & 23 du 23/05/26

AMENDES

PIERRELAYE FC : 1^{er} forfait de votre équipe 1 sur match n° 55644272 - critérium U13 3^{ème} Phase - série 1 Poule B à GAFEPB 1 le 23/05/26

Amende : 15€

COSMO TAVERNY : 1^{er} forfait de votre équipe 1 sur match n° 55648904 - critérium U13 3^{ème} Phase - série 2 Poule A à ADAMOIS OL 1 le 23/05/26

Amende : 15€

GARGES FCM : 1^{er} forfait de vos équipes 22 & 23 sur matchs n° 55360443 & 55360488 - critérium U10 - série 2 Poules A & B à ARGENTEUIL RC le 23/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

GARGES FCM : 1^{er} forfait de vos équipes 2 & 3 sur matchs n° 55378803 & 55378969 - critérium U11 - série 2 Poules A & B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 le 23/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

EAUBONNE CSM : 1^{er} forfait de votre équipe 1 sur match n° 55644129 - critérium U13 3^{ème} Phase - série 1 Poule A vs ERMONT AMS le 23/05/26

Amende : 15€

ROISSY US : Feuille irrégulière sur match n° 55644267 – Critérium U13 3^{ème} phase – Série 1 – poule A vs GONESSE RC 1 du 23/05/26 (absence n° match – catégorie et poule)

Amende : 10€





ERMONT AMS : Absence non avisés de l'organisation d'un centre du plateau U6/U7 du 23/05/26

Amende : 100€

GONESSE RC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 sur match n° 55379544 & 55379589 - critérium U11 série 2 poules E & F à VEXIN AS du 23/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 21 & 22 sur matchs n° 55360447 & 55360492- critérium U10 série 2 poules A & B à ERMONT ACF du 23/05/26

Amende : 25€ x 2 = 50€

ERMONT ACF : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 55648974 & 55649040- critérium U13 série 2 poules C & D à VILLIERS FC 2 & 3 du 23/05/26

Amende : 25€ x 2 = 50€

MENUCOURT AS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644127 - critérium U13 série 1 poule A à COURDIMANCHE AS 1 du 23/05/26

Amende : 15€

MENUCOURT AS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55378806 & 55378972 - critérium U11 série 2 poules A & B vs COURDIMANCHE AS 1 & 2 du 23/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

EVENEMENTS FIN DE SAISON

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 1^{er} JUIN 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 26mai 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

INFORMATIONS

Dates du foot à 5

30/05/26

Annulation du plateau foot à 5

COURRIERS DES CLUBS

RAS

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

RENCONTRES REPORTEES





1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

2^{ieme} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

FORFAITS AVISES

HERBLAY ES 1

U11F poule B

Mail du : 19/05/26

Journée 5, Match 55374503 du 23/05/26 reçoit ESSG/SOISY AM1

Forfait avisé

1^{er} Forfait

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS

CHALLENGE U11F

La finale du challenge se jouera le samedi 30 mai 2026

**Stade SALIF KEITA
Plaine des Linandes
Cergy 95000**

Accueil des équipes : 8h30

CLUBS QUALIFIES :

ENT SSG-SOISY 1

SARCELLES AAS 1

CERGY-PONTOISE FC 1

AJED 1

FRANCONVILLE FC 1

ENT MERY-MERIEL FC 1

ERMONT AMS 1 -

ST OUEN L'AUMONE AS 1





COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 28 Mai 2026

Dossier MSF/ SPORTIFS DE GARGES

Appel du club SPORTIFS DE GARGES, d'une décision de la Commission Statuts et Règlements, en date du 27 avril 2026, ayant décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain sur le match 53534589 du 16 mars 2026 opposant MY SARCELLES FUTSAL 1 / SPORTIFS DE GARGES 2.

Présidente : Mme ESCROIGNARD

Présents : Mme CHAKRI, M DIAZ

Assiste : M KONT

Représentant de la décision de 1^{ère} instance : M. GARCIA DANTAS

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constata que la procédure est respectée,

Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées et hors du représentant de 1^{ère} instance.

Pour le club de SPORTIFS DE GARGES

Aucun représentant du club ne s'est présenté à la commission.

Considérant que :

Le club de SPORTIFS DE GARGES ne s'est pas présenté pour argumenter son appel

Le dossier traité par statuts et règlements démontre que le joueur Brandan O. licence 2545438225 n'était pas en état de suspension au jour de la rencontre. Il a en effet, purgé sa suspension le 14/03/2026 lors du match 53534586 COMBO FUTSAL 2 / MY SARCELLES FUTSAL 1.

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Confirme la décision

Impute 64€ de frais d'appel au Club de *Sportifs de Garges*.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue (Mail : procedures@paris-idf.fff.fr / Adresse postale : 5 Place de Valois 75001 PARIS), dans les conditions de forme prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Présidente de séance : I. ESCROIGNARD

Le Secrétaire de séance : E.KONT



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Jeudi 28 Mai 2026

Dossier Montmorency FC

Appel du club de Montmorency FC d'une décision de Commission Calendriers et Organisation des Compétitions, en date du 12 mai 2026, ayant décidé d'attribuer 1 point de pénalité au club de Montmorency FC suite au retour de la commission des finances sur les matchs :

53526993 MONTMORENCY FC / MERY MERIEL FC 2 du 10/05/2026 Séniors D3.C,
54557667 MONTMAGNY FC 2 /MONTMORENCY FC 2 du 10/05/2026 Séniors D4.C
54224492 MONTMORENCY FC 31 / CERGY PONTOISE FC 32 du 10/05/2026 Anciens D3.C.

Président : M DIAZ

Présents : Mme CHAKRI, M GARCIA DANTAS

Assiste : M KONT

Représentante de la commission des finances : Mme ESCROIGNARD

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel

Constata que la procédure est respectée,

Qu'il a été précisé que chaque personne a le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions ou de se taire lors de cette audition.

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées et hors la représentante de la commission des finances.

Pour le club de FC MONTMORENCY

Président du club, présent.

Considérant que :

Le Président du FC MONTMORENCY précise qu'il est nouveau dans la fonction et qu'il est encore en phase d'apprentissage sur le fonctionnement du club et des échanges avec les instances.

Le Président du FC MONTMORENCY argumente sur le fait qu'il a fait le virement 2 jours en retard directement en agence bancaire mais qu'avec le week-end prolongé il n'a été effectif sur le compte du District que 6 jours après. Il précise que le traitement administratif repose uniquement sur des bénévoles et demande à la commission une clémence sur le retrait.

Le Comité d'Appel indique au Président du FC MONTMORENCY que le club a bénéficié d'un délai supplémentaire comme précisé sur le PV de la commission des finances du 21 avril 2026 et que par conséquent, il est de la responsabilité du club de respecter les échéances.

Le Comité d'Appel indique également qu'en cas d'impossibilité de respecter l'échéancier, le club doit avertir le District avant la date butoir afin d'obtenir un nouveau délai ou déposer un chèque de caution afin d'éviter ce type de sanction.

Le Comité d'Appel, conscient des difficultés administratives d'un club reposant sur des bénévoles, ne peut malgré tout déroger à l'application du règlement, sans quoi l'édifice réglementaire serait mis en péril et provoquerait une iniquité sportive vis-à-vis des autres clubs,

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Confirme la décision

Impute 64€ de frais d'appel au Club de FC MONTMORENCY.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue (Mail : procedures@paris-idf.fff.fr / Adresse postale : 5 Place de Valois 75001 PARIS), dans les conditions de forme prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Président de séance : J.DIAZ

Le Secrétaire de séance : E.KONT



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 26 MAI 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information en présence de M Traoré président du DVOF.

ORDRE DU JOUR

Bilan de la saison 2025/2026 : classements – montées et descendes dans les différents championnats

Engagements prévisionnels pour la saison 2026/2027

Organisation des critères jeunes et des plateaux Futsal

Remise de ballons aux clubs

Le lundi 08 juin 2026 à 19h00.

COURRIERS CLUBS

Avicenne Asc : Mail du 17-05-26

Réception feuille de match U12 du 10-05-26 contre Garges Djibson Asc

Vémars St Witz Fc : Mail du 16-05-26

Réception feuille de match Senior D3 du 09-05-26.

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468856 : Garges Djibson Asc 21 / FC VLB 21 du 24-05-26

Réception FMI. Absence de l'équipe de FC VLB 21

Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**

FC VLB 21 : **0 But**

FC VLB 21 : **Amende = 15 €**

Match n° 55468902 : Persanaise Cfj 23 / Sportifs de Garges du 24-05-26

Réception FMI. Absence de l'équipe de Sportifs de Garges 21

Persanaise Cfj 23 : **5 Buts**

Sportifs de Garges 21 : **0 But**

Sportifs de Garges 21 : **Amende = 15 €**

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468055 : JC Académie 21 / Combo Futsal 21 du 24-05-26

Réception FMI. Absence de l'équipe de Combo Futsal 21

JC Académie 21 : **5 Buts**

Combo Futsal 21 : **0 But**

Combo Futsal 21 : **Amende = 30 €**

Frais d'arbitrage à la charge de Combo Futsal.

Match n° 55468153 : Foot Indoor Loisir 21 / Afs Vauréal 21 du 23-05-26

Réception FMI. Absence de l'équipe de Afs Vauréal 21

Foot Indoor Loisir 21 : **5 Buts**

Afs Vauréal 21 : **0 But**

Afs Vauréal 21 : **Amende = 30 €**



**2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468849 : Avicenne Asc 21 / Garges Djibson Asc 21 du 24-05-26
Réception feuille de match papier. Absence de l'équipe de Garges Djibson.
Avicenne Asc 21 : **5 Buts**
Garges Djibson Asc 21 : **0 But**
Garges Djibson Asc 21 : **Amende = 25 €**

**1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

Match n° 55468857 : Sannois Fce 21 / Marcouville City CP 21 du 23-05-26
Match n° 55468901 : Afs Vauréal 21 / Combo Futsal 21 du 24-05-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468056 : Asf Argenteuil 21 / Asf Argenteuil 22 du 24-05-26

**2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT ET INFORMATION DU
RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****SENIOR D1**

Match n° 53534606 : Bezons Sc 1 / Sportifs de Garges 2 du 18-05-26

SENIOR D2

Match n° 53535160 : Montigny Lvdb 2 / FC VLB 1 du 16-05-26





FINALES CHALLENGES FUTSAL

Les Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal auront lieu le samedi 30 mai à Vauréal
Gymnase des Toupets – Avenue Louise Michel – 95490 Vauréal

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

FINALE CHALLENGE U12 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647593	AVICENNE ASC 21	MARCOUVILLE CITY CP 21	Samedi 30-05-26 à 11H00

Présence des équipes 1H15 avant le début de la rencontre.

FINALE CHALLENGE U14 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647598	ASF ARGENTEUIL 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 30-05-26 à 13H15

Présence des équipes 1H15 avant le début de la rencontre.

FINALE CHALLENGE U16 FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55647603	AFS VAURÉAL 21	COMBO FUTSAL 21	Samedi 30-05-26 à 15H30

Présence des équipes 1H15 avant le début de la rencontre.





FINALES COUPES COMITÉ ET CVO SENIOR

La Commission Futsal remercie la municipalité d'Attainville pour la mise à disposition du gymnase pour le déroulement des Finales Comité et CVO Seniors Futsal.

La commission remercie les dirigeants et éducateurs du club d'Attainville Futsal pour l'organisation des finales.

FINALE COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 55647617 : Attainville Futsal C 2 / Sportifs de Garges 2

Attainville Futsal C 2 : 7 Buts

Sportifs de Garges 2 : 1 But

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette finale du Comité Senior.

La commission remercie les 3 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

Les coupes et médailles ont été remises par MM Crier et Le Nagard membres de la commission Futsal

FINALE COUPE CVO FUTSAL

Match n° 55647611 : Attainville Futsal C 1 / Montmagny Asfs 1

Attainville Futsal C 1 : 4 Buts

Montmagny Asfs 1 : 2 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette finale CVO Senior.

La commission remercie les 3 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

Les coupes et médailles ont été remises par M Traoré, président et M Macina, membre du comité de direction du Dvof.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 23 et 24-05-26

Afs Vauréal : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 24-05-26.

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U8 des 23 et 24-05-26

FC VLB : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 à Persanaise Cfj.

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 Afs Vauréal.

Génération Herblay : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 Afs Vauréal.

Marcouville City Cp : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 Afs Vauréal.

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAUX U10 des 09 et 10-05-26

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-05-26 à Attainville.

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 09-05-26 à Ermont Ams.

Sportifs de Garges : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 10-05-26 à Garges Djibson.

FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Asf Argenteuil : Amende 50€

Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U8 du 24-05-26 à Persanaise Cfj.

Ermont Ams : Amende 50€

Forfait non avisé de vos équipes sur le plateau U8 du 24-05-26 à Persanaise Cfj.

Garges Djibson Asc : Amende 50€

Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U8 du 24-05-26 à Persanaise Cfj.

Prochaine réunion : Lundi 01-06-26 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 26 MAI 2026

Présents : MM. Plassart—Letellier – Lacour.

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version **5.0.17** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.





Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS



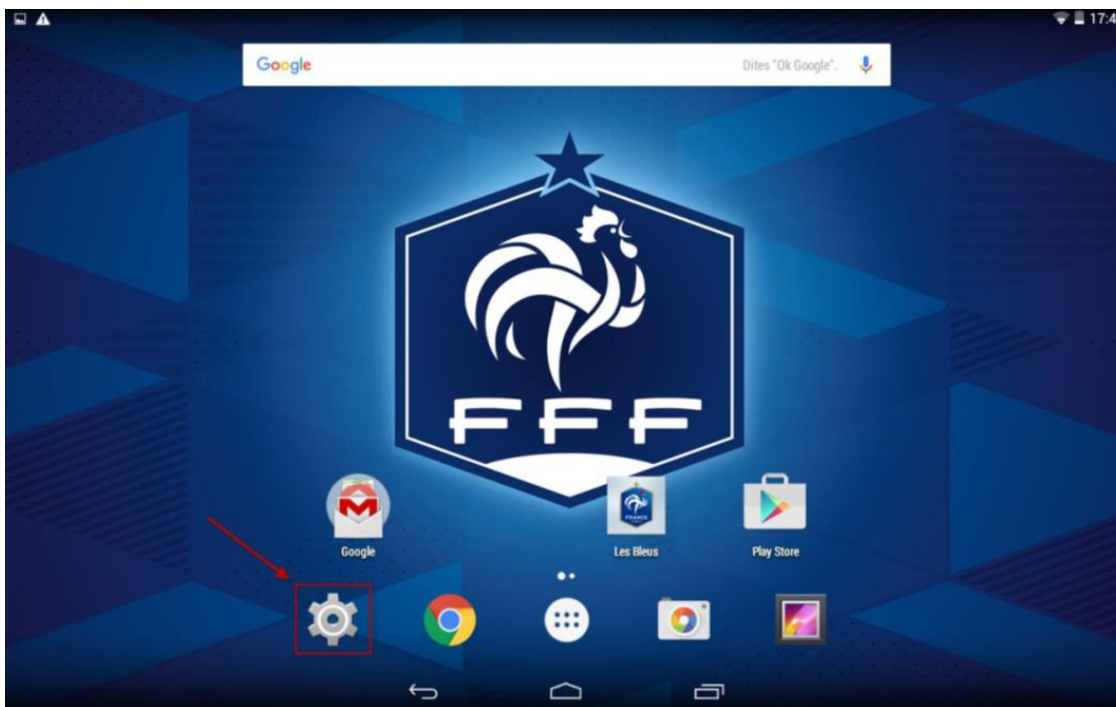


1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

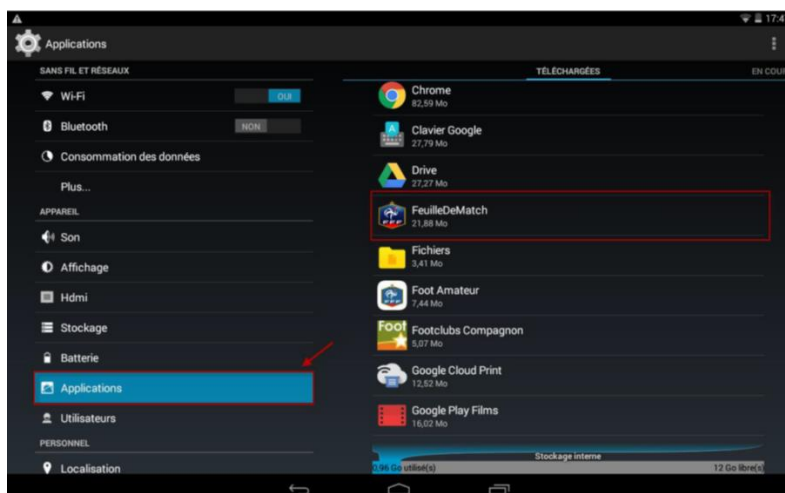
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

☑ Allez dans paramètres de la tablette.

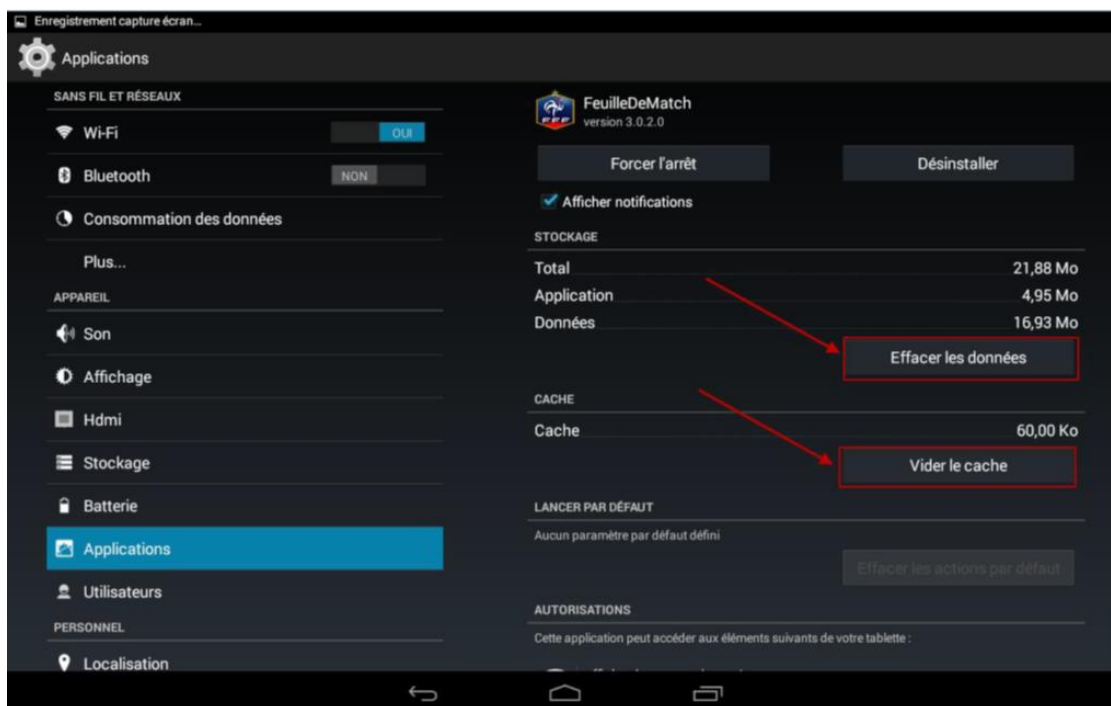


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache

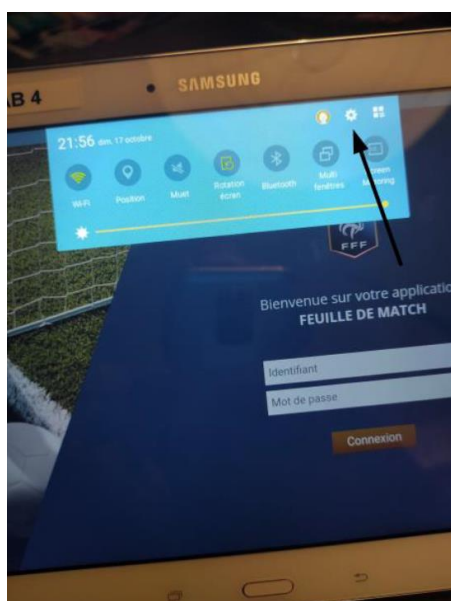




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

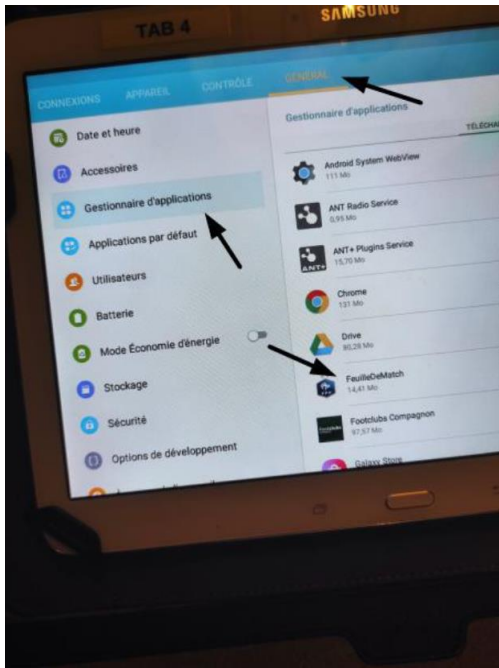
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

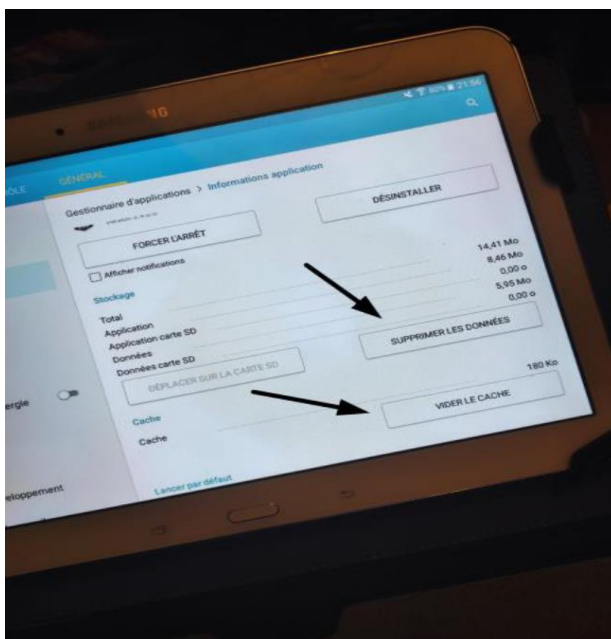


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 26 MAI 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata – Letellier – Lacour- Paumier.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de ENGHEN LES BAINS: NNI 952109901

M. GOMES de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 13 mai 2026 à 14h00, au gymnase de la COUSSAYE, 53, rue COUSSAYE pour classement de l'installation.

Ville de VAUREAL: NNI 956370902 et 956379902

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 21 mai 2026 à 15h00, aux gymnases de LA BUSSIE, rue de La GERBE D'OR et DES TOUPETS rue LOUISE MICHEL, pour classement de l'installation.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

Ville de GROSLAY: NNI 952880101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Serge CUKIER, Chemin des ROUILLONS, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

